

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 022-200067981-20250128-DEL2025_01_015-DE



Pacte de cohérence régionale et territoriale du Pays de Guingamp

Septembre 2024



Introduction

Le projet de territoire « Bretagne », incarné dans la Breizh Cop, et mis en œuvre, notamment, dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), s'est construit autour des valeurs de solidarité ; de sobriété (réduire la consommation des ressources, préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité, maîtriser le foncier...) et de proximité (renforcer les centralités, limiter les déplacements contraints, conforter les bassins de vie...).

La valeur de l'engagement est au cœur de la démarche. Dès 2019, les acteurs des territoires bretons se sont engagés à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences pour atteindre les objectifs fixés collectivement. La Région elle-même s'est engagée sur ses compétences et priorités stratégiques.

Chacun à son niveau a une part de responsabilité, un levier d'action pour construire la Bretagne de demain, une Bretagne engagée dans les transitions dès aujourd'hui. Plus que jamais, nous avons besoin d'une action publique étroitement coordonnée. C'est pourquoi la Région a proposé aux territoires d'organiser à l'échelle, a minima, des SCOT un dialogue sur les enjeux de développement et la façon d'y répondre collectivement. Le présent « pacte de cohérence régionale et territoriale » matérialise le croisement de ces visions qui permet d'identifier les priorités sur lesquelles la Région et les territoires veulent travailler conjointement, en articulant leurs interventions respectives et en unissant leurs efforts. Le présent Pacte a également vocation à constituer le cadre de référence pour mieux territorialiser les politiques régionales et mieux cibler l'action de la Région. Ce pacte pourra notamment servir de base de référence pour co-construire les futures politiques territoriales régionales et notamment l'après "bien vivre partout en Bretagne 2023-2025".

Le Pacte de Cohérence permet au territoire SCOT du Pays de Guingamp de se réinterroger de manière précise sur les attendus de la politique régionale, par rapport aux enjeux spécifiques du territoire. Sur quels enjeux, quels projets de notre territoire la Région Bretagne peut avoir un effet levier dans les années à venir ?

Cette question conduit à formuler une réponse en deux parties, et en deux temporalités.

La Région dispose aujourd'hui de compétences propres et d'outils d'actions sur certaines thématiques, ce qui lui permet de pouvoir intervenir rapidement, voire d'amplifier son action pour atteindre des engagements partagés par les acteurs du territoire. Ces thématiques sont celles de la formation et de l'économie, du tourisme, du nautisme, des mobilités et de la culture.

Cependant d'autres thématiques sont au centre des préoccupations des élus et des habitants, qui tous perçoivent la nécessité d'une co-construction avec la Région de politiques publiques adaptées aux spécificités du territoire. Ces thématiques qui concernent l'eau, la santé, l'habitat et le logement et plus largement la planification territoriale doivent faire dès aujourd'hui partie de notre feuille de route commune, pour construire ensemble des outils pertinents.

Des thématiques essentielles à travailler conjointement

L'eau

La question de la qualité de l'eau est depuis de nombreuses années à l'ordre du jour, que ce soit par rapport aux nitrates ou, plus récemment, aux pesticides. Elle est très étroitement liée à celle de la défense de la biodiversité. L'enjeu de l'eau conditionne en outre désormais fortement le développement urbanistique et économique du territoire.

Les enjeux quantitatifs de l'eau apparaissent de plus en plus prégnants, et font l'objet d'une étude HMUC, qui ouvrira des questions sur l'usage et le partage de la ressource.

Parallèlement, les EPCI doivent mobiliser des moyens financiers très importants pour réaliser les investissements nécessaires pour assurer la pérennité et la mise à niveau réglementaire des systèmes de production d'eau potable et d'assainissement. Il ne leur est pas facile aujourd'hui de trouver une trajectoire tarifaire qui puisse concilier aspect social et nécessités techniques.

Par ailleurs, les territoires voisins sont interdépendants dans la gestion de l'eau, tant au niveau quantitatif que qualitatif, d'où l'enjeu d'avoir une gouvernance plus régionalisée de l'eau. Les élus du territoire ont identifié dans l'élaboration du SCoT la préservation et la sécurisation de la ressource en eau comme un enjeu vital pour le territoire.

Les élus du territoire ont pointé les objectifs suivants, sur lesquels ils souhaitent engager un travail avec la Région :

- Conforter et amplifier le travail sur la protection de la ressource avec le monde économique (au niveau quantitatif et qualitatif) :
 - Au niveau agricole
 - Au niveau industriel
- Et plus globalement au niveau territorial (enjeux de solidarité territoriale et de sécurisation de l'approvisionnement, etc...), en lien avec les SAGE du territoire ;
- Trouver de nouveaux outils de financement sur les nécessaires travaux sur les réseaux et les installations pour l'eau potable et l'assainissement collectif ;
- Elaborer des stratégies d'adaptation pérenne pour le territoire et mettre en œuvre des solutions innovantes (REUT...) ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales, promouvoir une gestion à la parcelle.

La Région s'engage notamment à apporter un soutien sélectif aux opérations s'inscrivant dans les enjeux et objectifs des SAGE.

Dans le cadre du plan breton de résilience sur l'eau, la Région invite les acteurs du territoire à se mobiliser sur les sujets de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique via notamment les groupes projets composés des membres et partenaires de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Pour la mise en œuvre du plan breton de résilience sur l'eau, la Région s'engage :

- Au travers de ses compétences sur les lycées, les ports, les canaux, les aides agricoles, les aides aux entreprises, l'aménagement du territoire, la mer et le littoral et le tourisme ;

- Au travers de sa politique de l'eau : en portant des actions phares à l'échelle régionale, en déclinant la mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau qu'elle s'est vu confier par décret en 2017, et en accompagnant les politiques territorialisées de l'eau.

Ainsi, des actions sont d'ores et déjà engagées dans les 5 lycées du territoire : Lycées Pavie et Jules Verne à Guingamp, lycées Pierre Loti et Kerraoul à Paimpol, lycée Kernilien à Plouisy. Ces actions visent à assurer le suivi et la maîtrise des usages de l'eau (équipements hydro-économiques, récupération des eaux de pluies...). En outre, la Région poursuit son engagement à réaliser progressivement sur son patrimoine des opérations de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales, de désimperméabilisation de ses propriétés et de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

En matière agricole et pour bénéficier d'aides à l'investissement productif, les exploitations devront s'engager dans un contrat de transition agro-écologique (CTAE) avec la Région, autour, notamment, de pratiques vertueuses dans le domaine de l'eau : engagement dans un groupe ecophyto, souscription d'une MAEC forfaitaire phyto (réduction de 30% de l'utilisation des phytosanitaires sur 5 ans), réalisation de diagnostics de parcelles à risque de transfert, réalisation de formations de désherbage mécanique... Des investissements dits « résilients » sur les questions de l'eau seront également financés en mettant l'accent sur la gestion collective (gestion quantitative et qualitative).

La Santé

Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté dispose d'un Contrat Local de Santé, qui dans son diagnostic a mis en avant les difficultés de santé publique du territoire :

- Un déficit marqué de professionnels de santé ...
 - L'ensemble du territoire est classé zone fragile pour les généralistes ; 38% des médecins ont plus de 60 ans fin 2020 ;
 - Des manques sont identifiés pour l'ensemble des spécialistes ;
- ... face à une situation difficile : il y a une surmortalité prématurée évitable qui s'élève à +54% par rapport à la moyenne nationale
 - Surmortalité due au suicide : +98% par rapport à la moyenne nationale ;
 - Surmortalité liée à l'alcool : +58% par rapport à la moyenne nationale ;
- La santé mentale s'est dégradée depuis le COVID, en particulier chez les jeunes ;
- Enfin la population du territoire vieillit et se pose donc la question du suivi médical de cette population âgée, facteur d'amélioration de son autonomie et de son maintien à domicile.

La problématique de l'accès à la santé pour tous, dans un contexte local de besoins spécifiques et croissants est vécue comme un des sujets majeurs de service public sur le territoire.

Les élus du territoire identifient ainsi trois objectifs majeurs :

1 - Renforcer l'offre de soins sur le territoire

- Faciliter les installations des professionnels de santé, les remplacements, l'accueil des stagiaires (logement, promotion du territoire...)
- Développer les réseaux locaux de professionnels de santé et la connaissance du maillage territorial ;
- Promouvoir la télémédecine ;
- S'engager sur un maillage du territoire de maisons de santé pluridisciplinaires et de centres de santé.

2 - Maintenir l'hôpital sur Guingamp et Paimpol

3 - Renforcer la prévention, en particulier du risque suicidaire, et la prise en charge sur la santé mentale. Avec des actions à cibler sur la jeunesse.

La Région, signataire du Contrat Local de Santé du territoire, entend s'engager aux côtés des acteurs de la Santé en mobilisant ses dispositifs ciblés :

- Soutien en investissement des projets éligibles et identifiés dans la convention 2023-2025 « Bien vivre partout en Bretagne ». Ainsi, la Région soutient la construction et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé sur les territoires dans lesquelles elle est autorisée juridiquement à le faire, au regard du déficit en offre de soins constaté par l'ARS dans le cadre du zonage qu'elle a établi.
- Soutien « BoosTerr Santé », appel à projets ciblant les centres de santé des territoires et permettant de maintenir et développer les services de santé de proximité sur les territoires les plus fragiles.
- Soutien « Corres' Santé » aux actions vers les jeunes notamment aux structures accueillant des jeunes en insertion qui souhaitent développer des actions d'éducation par les pairs (accueil de jeunes volontaires en service civique afin d'informer ou aider d'autres jeunes sur les questions de santé).

En outre, la Région s'est engagée depuis longtemps dans le soutien aux deux PAEJ du territoire, à Guingamp et à Paimpol ainsi qu'à la mission locale ouest Côtes d'Armor. Depuis 2005, elle a appuyé ces lieux de première écoute généraliste, confidentielle, anonyme et gratuite qui promeuvent une approche globale du bien-être des jeunes concourant ainsi à leur santé et à leur insertion sociale et professionnelle. En outre, dans le cadre de son partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne, la Région a soutenu la réalisation d'une étude sur la santé des jeunes accompagnés par les missions locales. Cette étude appellera des actions concrètes partenariales sur le territoire.

De plus, la Région accompagne les projets éducatifs initiés par les équipes pédagogiques des 5 lycées du territoire. « Karta » vise ainsi à faciliter le développement de projets éducatifs favorisant la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons à travers des thématiques prioritaires dont l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, l'égalité fille-garçon ou la lutte contre toutes les discriminations.

Enfin, responsable des formations sanitaires et sociales, la Région finance les instituts et écoles délivrant les formations paramédicales et sociales conduisant à un diplôme d'Etat (les IFAS des centres hospitaliers de Guingamp et de Paimpol sur le territoire). Elle définit la carte des formations conformément aux orientations du Schéma des formations sanitaires et sociales et autorise juridiquement les instituts et écoles de formation. Des actions territoriales ciblées peuvent également être financées afin de répondre à des besoins spécifiques de formation sur le territoire.

L'Habitat et logement

Le parc de logement du territoire du SCOT du Pays de Guingamp est vieillissant ou ancien. Pour les 2/3, il a été construit avant 1974. 75% des logements ont plus de 25 ans. La rénovation est donc un enjeu prégnant sur le territoire.

Le territoire est marqué par plusieurs problématiques qui rendent l'accès au logement difficile. La vacance de logements touche une grande partie du territoire. Le taux de résidences secondaires, globalement inférieur à la moyenne costarmoricaine, connaît cependant de fortes disparités selon les communes (avec une plus forte proportion pour les communes littorales que pour les communes du

centre Bretagne). En ajoutant les logements dédiés au tourisme, trois facteurs se cumulent ainsi pour limiter l'accès d'une partie de la population au logement.

Dans ce contexte de relative rareté de l'offre de logements, le parc n'est pas en outre toujours adapté aux besoins des jeunes et des anciens, des ménages monoparentaux ou plus généralement des ménages modestes, que ce soit au niveau économique ou structurel.

3 enjeux sont identifiés sur le territoire du SCOT du Pays de Guingamp pour répondre à l'enjeu d'accueil et de maintien des populations :

1 - Promouvoir la sobriété foncière et énergétique comme modèle de développement de l'urbanisation :

- Densification des centralités : diversification des formes d'habitat et proximité des équipements et lieux de travail (pôles identifiés dans le SCOT), mobiliser les logements vacants, etc. ;
- Renouvellement urbain : rénovation des logements, mixité des fonctions urbaines ;
- Concilier densification urbaine et qualité de l'urbanisation et du cadre de vie : écoquartiers, « maisons de ville » et logements semi collectifs, logements locatifs, etc.

Les collectivités mènent des actions pour répondre à ces enjeux avec, par exemple, des programmes spécifiques sur le territoire : OPAH-RU sur les communes PVD du territoire.

2 - Permettre à tous de venir vivre, habiter et rester sur le territoire

- Être attentif à certains publics cibles : saisonniers, personnel médical, apprentis, stagiaires, étudiants, jeunes actifs...
- Développer des alternatives innovantes pour tous : habitat partagé, habitat jeunes, groupés, collectifs, logement saisonnier, habitat léger...
- Limiter le développement des meublés de tourisme et des résidences secondaires ;
- Lutter contre la vacance ;
- Lutter contre l'habitat indigne.

3 - Proposer une offre de logements diversifiée pour faciliter les parcours résidentiels :

- Adapter le parc de logement au vieillissement de la population (proximité, adaptation, accessibilité) ;
- Proposer une gamme de logements accessibles à tous les revenus (attractivité résidentielle).

En session plénière de décembre 2023, la Région a adopté sa feuille de route « Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton : la Région est plus que jamais aux côtés des acteurs du logement en mobilisant ses politiques ».

La Région doit veiller à trouver le juste positionnement au regard de plusieurs principes :

- Principe de subsidiarité : se mobiliser sur les sujets sur lesquels l'échelon régional est le plus pertinent, en partenariat avec les autres acteurs du logement et notamment prioriser son action à destination des actifs-ves et apprenant-e-s (jeunes travailleurs et ménages modestes) ;
- Principe d'intégration : agir simultanément sur tous les maillons de la chaîne opérationnelle de production du logement (foncier, aménagement, construction) et sur le volet stratégique de l'Habitat dans sa dimension foncière et développement territorial ;

- Principe de territorialisation/différenciation à l'échelle des EPCI, acteurs locaux de référence de la politique de l'habitat (programmation à travers les PLH, droit des sols à travers les PLUI, action opérationnelle à travers les opérations d'aménagement, financement à travers les aides à la pierre, adaptation des zonages) ;
- Principe de responsabilité : actionner tous les leviers à disposition de la Région en mobilisant tous les champs sur lesquels elle peut agir en responsabilité directe : planification stratégique via le SRADDET, aménagement du territoire (EPF, SemBreizh), développement économique (développement de nouvelles filières), formation professionnelle, mobilisation du patrimoine régional (valorisation du foncier) ;
- Principe d'exemplarité dans la prise en compte des objectifs de développement durable et d'équilibre territorial (carte des capacités).

La Région souhaite déployer une politique du logement et de l'habitat déclinée sur 4 axes :

- Impulser et animer une politique régionale du logement « à la bretonne » ;
- Favoriser la mobilisation du foncier pour concilier le développement de l'offre de logements et la sobriété foncière ;
- Accompagner les politiques territoriales de l'habitat et les acteurs du logement par un soutien financier ;
- Conforter la chaîne de production du logement et accélérer son adaptation aux transitions.

La Région encourage également le territoire à solliciter le financement du programme FEDER 2021-2027, notamment dans sa priorité Réhabilitation thermique de l'habitat social « soutien aux investissements portés par les organismes de logement social ayant pour objectif d'améliorer la performance énergétique globale des logements ».

Concrètement et compte tenu des priorités du territoire, il pourrait être intéressant d'expérimenter, avec l'Etat, une politique de suivi des meublés tourisme de courte durée.

Ces trois thématiques essentielles de l'eau, de la santé et de l'habitat sont actuellement travaillées de façon concertée au niveau régional et en lien étroit avec l'Etat dont les compétences restent centrales sur ces trois sujets. Ainsi, selon l'avancement des travaux de l'Assemblée bretonne de l'eau, de la feuille de route régionale pour l'habitat et de la conférence régionale de santé (élaboration du nouveau Plan régional de Santé : PRS3 et du nouveau Plan Régional Santé Environnement : PRSE4), de nouveaux engagements conjoints entre le territoire et la Région pourront être étudiés.

L'économie et la formation

Le territoire dispose d'une offre de formation complète bien qu'inégalement répartie. Les établissements d'enseignement supérieur du territoire regroupent environ 15% des effectifs de l'enseignement supérieur costarmoricain. Les formations sont plutôt orientées vers l'économie productive avec :

- L'Université catholique de l'Ouest (UCO) qui propose des licences professionnelles et des masters relatifs aux biotechnologies et bio-industries ainsi qu'à l'industrie agro-alimentaire ;
- 4 lycées d'enseignement agricole ou proposant un parcours agricole ;
- 2 lycées proposant des baccalauréats professionnels orientés vers les métiers de l'industrie, de l'artisanat, du commerce ou du social ;
- 1 lycée maritime.

Le secteur sanitaire et social est également très présent (Notre-Dame de Guingamp, Kerraoul de Paimpol, IFAS), ainsi que les formations en Management/Relation clients (Auguste Pavie, Notre-Dame à Guingamp). Il est à noter également la présence d'un lycée professionnel en formation beauté – bien-être.

Cela étant, le niveau de formation est très inégal entre les EPCI. La part de la population sans diplôme ou disposant au plus d'un BEPC est de 27,6 % à Guingamp-Paimpol Agglomération contre 22,1 % à Leff Armor communauté.

L'emploi sur le territoire est fortement concentré sur les pôles urbains et quelques communes (Guingamp, Paimpol, RN12 avec en particulier les communes de Plélo et Châtelaudren-Plouagat).

La sphère productive (industrie, agriculture, économie maritime) bien qu'en baisse reste importante. Ainsi, 50% des emplois industriels sont dans l'agro-alimentaire. 21 % des emplois sont pourvus dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, qui sont un marqueur du territoire. Cela étant, le secteur de la construction sur Leff Armor est important avec 15,3 % des emplois en 2018.

Malgré tout, le contexte est à la baisse des emplois et cela touche presque tous les secteurs, à l'exception du secteur public. La croissance des services, de la logistique, porte l'économie locale à l'instar d'autres territoires. Toutefois, le secteur de l'économie sociale et solidaire est important, en lien avec le secteur social et de la santé.

L'infléchissement positif de la création d'entreprise et d'emplois salariés depuis 2015 est portée par l'économie présentielle. Il n'en reste pas moins que l'éco-système local à renforcer pour accompagner le développement des entreprises, la création de nouvelles structures ou l'engagement dans les transitions écologiques et sociales. Il est à noter par exemple, une précarité plus marquée chez les femmes.

Les engagements du territoire

Globalement l'écosystème local reste donc fragile et constitue un frein au développement d'une dynamique économique : la coordination des acteurs économiques, l'intégration des entreprises dans des réseaux et la mise en place d'outils pour faciliter et stimuler l'innovation, constituent donc des enjeux majeurs.

C'est ainsi que le territoire a identifié deux engagements majeurs dans le cadre du pacte de cohérence, qui visent à accompagner la transition économique à l'œuvre sur le territoire en soutien de l'emploi et

des entreprises sur deux enjeux, l'un visant consolider le lien formation / emplois, l'autre visant spécifiquement à favoriser le développement de nouvelles activités :

- S'appuyer sur l'enseignement supérieur pour l'ancrer sur le territoire et développer la formation, attirer et faire émerger des activités économiques innovantes dans une dynamique positive pour les habitants et les activités économiques du territoire ;
- S'inscrire pleinement dans les transitions en misant, par exemple, sur l'économie circulaire.

Les engagements de la Région

Adoptée en session du conseil régional le 07 avril 2023, la stratégie régionale des transitions économique et sociale pose les priorités et cible des objectifs partagés au nombre de six.

3 orientations politiques majeures :

- Accélérer les transitions écologiques et climatiques ;
- Conforter la souveraineté : conforter la base productive agricole et industrielle, accroître notre performance, développer la création de valeur ;
- Favoriser cohésion et inclusion sociales comme facteur de performance économique et comme facteur de l'épanouissement individuel.

3 axes transversaux complémentaires :

- Renforcer la maritimité de la Bretagne ;
- Conforter les équilibres territoriaux ;
- Conforter et maîtriser rayonnement et internationalisation de la Bretagne.

Dans ce cadre, la Région s'engage à :

- Soutenir la création et le développement d'entreprises technologiques, industrielles, touristiques et traditionnelles sur le Pays de Guingamp s'inscrivant dans la transition écologique, notamment pour l'eau et l'économie circulaire, et la responsabilité sociale des entreprises (entreprises apprenantes et inclusives, accueil des jeunes en entreprise, lutte contre TMS, égalité F/H, insertion des personnes éloignées de l'emploi, personnes en situation de handicap...). Proposer une offre d'orientation professionnelle de proximité en lien avec les acteurs locaux (entreprises, lycées et organismes de formation...).
- Encadrer les dispositifs d'aides économiques de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté dans le cadre des conventions Région/EPCI sur le champ économique (partage des stratégies éco, SPAE, dispositifs et objectifs partagés en matière d'aide aux entreprises...). Conforter le rôle central de cette convention en proposant son élargissement progressif à l'ensemble du périmètre de la SRTES.
- Accompagner le développement touristique via la Destination touristique « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps » et son contrat de développement touristique 2023-2025 : tourisme social et solidaire, mise en tourisme du patrimoine local, déclinaisons touristiques des solutions de mobilités douces...
- Soutenir les acteurs économiques touristiques dans les problématiques de recrutement et d'accueil des saisonniers notamment dans le cadre de la CTEF Lannion-Guingamp.
- Inscrire la CTEF, aux côtés des services de l'Etat, dans une dynamique partenariale, renouvelée par le décret n°2024-560 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi du 18 juin 2024, en associant étroitement les EPCI et le département des Côtes d'Armor (volet insertion et réponses conjoints aux besoins spécifiques portés par les EPCI).

- Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) les projets d'innovation sociale (IS, dispositif INNO Eco engagée) qui participent activement à l'attractivité et à l'emploi sur le territoire (structures d'accompagnement sur le territoire : ADESS Ouest Côtes d'Armor, Coopératives d'activités et d'emploi des Côtes d'Armor, TAG22 en tant qu'incubateur).

Les engagements conjoints

Le territoire du Pays de Guingamp souhaite une attention particulière de la Région en matière d'enseignement supérieur, de formation, et d'innovation économique, en appui des projets qui se déclinent sur le territoire :

1 - Le projet Campus sur le site de la Tour d'Auvergne à Guingamp s'inscrit dans cet objectif de créer plus de passerelles entre l'université et la recherche et le monde économique (UCO BN, IAA, maritime etc...). L'Université Catholique de l'ouest (UCO) offre ainsi un plateau technique et des ressources humaines dans les domaines de la biotech, qu'il s'agit de consolider et de développer :

- Process agro-alimentaire, petite transformation à la ferme, qui peuvent accompagner les filières agricoles et agro-alimentaires vers l'innovation pour des productions à plus forte valeur ajoutée ;
- Cosmétologie, valorisation des algues, dans un contexte local de PME dynamiques, même si elles génèrent encore peu d'emplois.

Guingamp-Paimpol Agglomération travaille sur un projet d'incubateur, qui s'appuiera sur l'extension de cette plate-forme biotech, dans une optique de coopération territoriale. Il mise sur ces filières à potentiel qui ont commencé à émerger : cosmétique, biotechs et l'alimentation de demain, secteur des algues, énergies renouvelables...

Il s'agit également de proposer une offre immobilière économique, sur un segment qui aujourd'hui en manque, notamment pour accompagner les projets dans leur phase de création et de croissance : développement de l'offre en pépinière, incubateur, espace de co-working et de l'offre en tertiaire plus généralement.

Il s'agit enfin d'accompagner le développement de formations, en particulier dans l'enseignement supérieur, avec le développement de l'UCO BN et l'implantation de l'INSEAC, afin d'accueillir une population plus diplômée et de conserver et d'attirer des populations de jeunes actifs. Les difficultés de recrutement apparaissent en effet comme une problématique majeure pour les chefs d'entreprises. Des difficultés qui concernent autant les profils très qualifiés que les peu qualifiés et qui peuvent s'expliquer par différents facteurs parmi lesquels le manque d'attractivité des villes centres, en particulier pour les jeunes actifs. La question de l'accompagnement et de l'animation de la vie étudiante est donc très liée et touche des thématiques très transversales (offre de logements, de loisirs, mobilité...)

2 - L'INSEAC et le pôle des industries créatives culturelles (ICC) : le projet s'inscrit dans ce même objectif de consolider le lien entre monde de la recherche - formation et monde économique.

3 - Coat an Doch ou Coat & co, le village des transitions ambitionne de constituer un pôle régional de l'ESS dédié au bâtiment, au réemploi de matériaux et l'éco-réhabilitation.

Le site vise à devenir le laboratoire d'expérimentation et d'innovation sur le territoire de Leff Armor communauté.

Coat An Doc'h se veut un tiers lieu des transitions (durable, responsable, innovant, solidaire et coopératif) en permettant la mixité et la mutualisation des usages articulée autour d'une animation et gestion partagée et agile du site :

- Une institution publique de l'insertion professionnelle des jeunes, l'EPIDE, sous responsabilité de l'Etat ;
- Un accueil des entreprises de l'ESS, l'économie circulaire et l'éco-réhabilitation (pépinière/incubateur d'entreprises, bureaux, co-working, atelier partagé) ;
- Un support et une offre de formation mutualisées (salle de réunion, plateau technique, ...)
- Une offre de services et des animations pour des coopérations inter-entreprises (accompagnement, permanences, ateliers, ...)
- Un espace de vie valorisant la mémoire et l'histoire du site (restauration, salle de sport, conférence/séminaire, exposition, spectacle, ...).

4 - L'agglomération de Guingamp-Paimpol s'engage, avec ses partenaires et en impliquant étroitement les entreprises, **dans une démarche de GPECT** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisés) afin d'anticiper les mutations à venir et les emplois de demain. Elle permettra entre autres d'identifier et d'orienter les besoins de nouvelles formations du territoire, et de positionner le territoire dans sa stratégie d'attractivité de populations actives.

5 - Le besoin de consolider et développer les formations médico-sociales et les accueils de stagiaires sur le territoire est ainsi d'ores et déjà fléché en réponse aux difficultés de recrutement du secteur. Il est en lien avec l'enjeu de la santé, qui est identifié comme essentiel : certains indicateurs de santé publique et sur la précarité sociale apparaissent en effet particulièrement dégradés, tandis que l'accès aux soins est de plus en plus difficile dans notre territoire rural.

Le territoire avec l'appui de la Région souhaite s'inscrire pleinement dans les transitions :

- Leff Armor développe Coat & co, le village des transitions, qui ambitionne de constituer un pôle régional de l'économie sociale et solidaire dédié au bâtiment, au réemploi de matériaux et l'éco-réhabilitation. Leff Armor désire développer un projet territorial de ressourcerie et de matériauthèque (déconstruction, surplus, ...). Guingamp-Paimpol Agglomération s'est dotée d'une feuille de route de l'économie circulaire ;
- Soutien et accompagnement des entreprises dans leurs démarches de RSE ;
- Désamiantage en agriculture ;
- Pôle LowTech.

Les mobilités

Le territoire du SCOT du Pays de Guingamp bénéficie d'infrastructures de déplacements de qualité :

- La présence de 6 aires de covoiturage qui connaissent une affluence importante ;
- De nombreuses dessertes ferroviaires, organisées en étoile au départ de Guingamp : les 2/3 des habitants du territoire se trouvent à moins de 5 km d'une gare ;
- Un réseau de bus sur le territoire avec Guingamp-Paimpol Mobilités mais aussi le réseau régional BreizhGo qui complète l'offre sur le reste du territoire ;
- Des services de transport à la demande sur l'ensemble du territoire ;
- Une offre de location de Vélos à assistance électrique (VAE) sur Guingamp-Paimpol Agglomération.

Cependant, force est de constater que la mobilité sur le territoire reste trop dépendante de la voiture individuelle : 80% des déplacements se font en voiture.

Les engagements du territoire

Le territoire du SCOT du Pays de Guingamp a donc un enjeu fort sur le développement d'alternatives attractives et performantes à la voiture individuelle, en lien avec une politique du SCOT qui promeut un modèle durable basé sur la cohérence des politiques d'habitat, de développement économique, d'implantation des services et de mobilité, afin de générer à la fois moins de flux de déplacements, et des flux plus facilement mutualisables.

Dans le cadre des PCAET des EPCI, les objectifs fixés concernent à la fois une baisse des distances parcourues, une augmentation de la part modale du vélo, une utilisation accrue des transports en commun et du covoiturage, une décarbonation de la flotte de véhicules (bio gaz, GNV, électrification du parc).

Les engagements de la Région

La Breizh COP fixe 38 objectifs sur lesquels tous les acteurs bretons ont été appelés à s'engager à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences. Le Conseil régional a pris 6 engagements prioritaires parmi lesquels ceux de « s'engager pour la cohésion des territoires » et « s'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées » (délibérations du conseil régional en session de décembre 2020).

En complément de ses engagements dans ses compétences propres d'AOM régionale, la Région s'engage à :

- Mutualiser ce qui peut être constitutif d'un « bien commun » en matière de mobilités, sans diluer les compétences respectives des AOM locales, notamment pour maîtriser la donnée de transport puis développer des outils numériques modernes permettant aux bretonnes et aux bretons de se déplacer plus facilement, formaliser un nouveau pacte de solidarité. « Bretagne Mobilités » incarnera ces nouvelles modalités d'organisation ;
- Associer étroitement le territoire dans le cadre de l'élaboration du plan de transport interurbain BreizhGo de la nouvelle délégation de service public pour le département des Côtes d'Armor ;
- Déployer sur le territoire le Plan Vélo régional, dont l'objectif est de faire du vélo un mode de déplacement à part entière, bien connecté aux modes de déplacement collectifs ou partagés, avec 8 thématiques identifiées : infrastructures, intermodalité vélos-modes partagés, tourisme à vélo, lycées, la Région responsable, usages du vélo, filière économique bretonne du vélo, pratique sportive et passerelle avec les enjeux de mobilité.

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion du territoire, la Région s'engage à :

- Favoriser l'égalité des chances entre les territoires en prenant notamment en compte les disparités de développement par un rééquilibrage des capacités ;
- Formaliser son accompagnement du territoire par la mise en œuvre des conventions 2023-2025 « Bien vivre partout en Bretagne » inscrite résolument dans les transitions en matière de mobilités.

La Région encourage également le territoire à répondre aux appels à projets sur des financements du programme FEDER FSE 2021-2027, notamment dans sa priorité 4 « soutenir la transition vers des mobilités durables » qui vise notamment à :

- Favoriser la réalisation des premier/dernier kilomètres dans le cadre des mobilités de porte à porte (solutions permettant de réaliser les premier/dernier kilomètres depuis/vers le réseau BreizhGo et les lieux de mobilité partagée) ;
- Faciliter l'intermodalité dans le cadre des mobilités du quotidien (développement des nœuds d'échanges intermodaux et plus globalement les projets favorisant l'intermodalité, de façon à mieux connecter entre eux les réseaux de transports collectifs et plus largement les différents modes et services de transport) ;
- Développer la pratique du vélo dans le cadre d'une stratégie régionale affirmée (développement de la pratique des modes actifs en apportant un soutien aux projets d'investissements en infrastructures et équipements).

Enfin, la décarbonation du fret notamment grâce au ferroviaire et aux voies maritimes constitue également un enjeu sur le territoire qui se situe dans l'hinterland du port de Saint-Brieuc Le Légué. La pérennité des infrastructures ferroviaires reste de la stricte responsabilité de la SNCF et de l'État. La Région s'implique néanmoins de façon volontaire avec l'ambition de participer à la décarbonation des chaînes logistiques dans le cadre d'un schéma stratégique régional et dans le cadre des études territorialisées de développement du fret ferroviaire.

Les engagements conjoints

1 - Le renforcement des infrastructures ferroviaires et maritimes, qui doit permettre à la fois de mieux connecter le territoire, de décarboner les déplacements, et de développer un tourisme sans voiture :

- Maintenir et développer la ligne Carhaix-Guingamp-Paimpol, comme élément de la mobilité quotidienne mais pas seulement ;
- Renforcer le pôle d'échange multimodal de Guingamp ;
- Conforter la gare de Châtaudren comme pôle d'échanges secondaire et renforcer le niveau de desserte locale (exemple : gare de Plouvara/Plerneuf) ;
- Renforcer la desserte vers Saint-Brieuc/Lamballe et Lannion.

Les collectivités, par un protocole de coopération, ont partagé l'objectif de travailler à un renforcement de leur lien dans le domaine des mobilités et à œuvrer conjointement pour le développement ferroviaire de la Bretagne Nord, plus particulièrement en Côtes d'Armor. Ainsi, un premier jalon de réseau express sur le territoire concerné, baptisé BreizhGo Express Nord Armor, sera mis en œuvre à partir de septembre 2026 et les collectivités signataires se sont entendues financièrement sur le portage de cette opération. La Région Bretagne, en tant qu'AOM régionale, porte le projet de

développement qui passe par de nouvelles circulations ferroviaires et l'acquisition de matériels roulants de type Regio2N.

Globalement, une réflexion est à mener sur la complémentarité des offres de transports (maritime / ferroviaire / transports en commun et modes actifs) et sur leur accessibilité au niveau des pôles.

2 - La question de la mobilité des biens et des marchandises constitue un enjeu fort pour le territoire et ses entreprises, mais dont la complexité de mise en œuvre nécessite une organisation à une échelle plus large :

- Engager une réflexion avec les acteurs économiques et du transport en intégrant une réflexion sur la relocalisation des achats.

3 - Il s'agit également de veiller à l'accessibilité des différents publics (jeunes, jeunes actifs, saisonniers, personnes âgées...) **à la mobilité**, en proposant des solutions diverses, attractives en termes de tarif et de praticité :

- Le car avec BreizhGo ; Guingamp-Paimpol Mobilités ; expérimentation de nouvelles lignes et de nouvelles fréquences ;
- Le transport à la demande / auto-partage / scoot'n Job : des solutions innovantes / partenariales, à animer ;
- Des « lignes » de covoiturage (financement d'expérimentations) ;
- Le développement de plans de mobilité en entreprises ;
- La Plateforme de mobilité solidaire.

4 - Il s'agit enfin d'encourager les modes de déplacements actifs pour les déplacements de proximité

- Aménagements urbains et sécurisation des parcours ;
- Continuité à l'échelle des pôles de proximité ;
- Stationnement des deux roues.

La culture

Le territoire du SCOT de Guingamp a la chance de bénéficier d'équipements culturels reconnus tels que Gwin Zegal et le Théâtre du Champ du Roy de Guingamp, le Petit Echo de la Mode de Leff Armor à Châtelaudren-Plouagat, la Grande Ourse de Saint-Agathon, la Halle de Paimpol, la Sirène à Paimpol, le Musée Milmarin, l'Abbaye de Beauport, la Vallée des Saints à Carnoët, ...

Qui plus est, des évènements culturels « marqueurs » du territoire ponctuent l'agenda culturel : festival L'Effet Mode, Leff Dance !, Festival Pas Sages, Festival du Chant de Marin, Festival de la Saint-Loup, les Scènes de Bréhat, Galapiat Cirque...

La ville de Guingamp est dans une démarche 100% Education Artistique et Culturelle (EAC).

Leff Armor communauté, labellisée « Scène National de Territoire pour la danse », porte une action volontariste de développement culturel, en témoigne le Pacte culturel signé avec la Région. Cette politique est basée sur 3 piliers :

- Un engagement fort en faveur de l'éducation artistique culturelle,
- Une programmation culturelle de qualité au Petit Echo de la Mode et Hors les Murs
- Une politique d'enseignements artistiques maillée sur le territoire

L'installation de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC du CNAM) à Guingamp est un atout que le territoire entend valoriser tout comme les structures d'enseignement artistique pluridisciplinaires présentes sur tout le territoire.

Les engagements du territoire

Le territoire du SCOT du Pays de Guingamp a positionné la culture comme un levier majeur de son projet du bien vivre ensemble. La culture est vue comme un facteur de dynamisme et d'attractivité pour maintenir et attirer une population de jeunes actifs.

Les engagements de la Région

Dans le cadre d'une gouvernance partagée et en concertation avec toutes les parties prenantes, la Région accompagnera les acteurs culturels dans un processus de transition globale, notamment pour une meilleure prise en compte des exigences écologiques et de justice sociale qui s'expriment aujourd'hui, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes.

La mise en œuvre effective des droits culturels constitue l'opportunité de renouveler tant la relation à l'art que les pratiques culturelles. La Région travaillera à leur meilleure prise en compte. Ainsi, une attention et un soutien particulier seront apportés aux projets culturels qui prendront en compte cette dimension. La Région fera du déploiement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) une priorité pour les années à venir.

Les dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité, seront reconduits et adaptés aux enjeux actuels dans le souci d'assurer stabilité et continuité avec les politiques culturelles antérieures et ainsi de préserver la vitalité artistique et la singularité de la vie culturelle partout sur le territoire.

Le Pacte de développement culturel de territoire constitue l'outil partenarial de mise en œuvre de ces ambitions.

Le lycée Savina de Tréguier constitue également un atout autour des métiers d'art. Bien que situé sur le territoire voisin du Trégor, il rayonne sur l'ensemble de l'ouest costarmoricain. La Région est favorable à prolonger la dynamique territoriale des métiers d'art, et de l'approfondir, en dialogue avec les acteurs locaux et régionaux pour faire de ce secteur une priorité partagée. Il est proposé d'envisager davantage cette politique en transversalité avec les interventions qu'elle déploie en appui sur d'autres politiques publiques, dans le champ par exemple de la formation continue, du patrimoine et du tourisme, du développement économique ou encore de l'aménagement et du développement territorial. La question de la visibilité et de la promotion du secteur pourrait notamment faire l'objet d'une labellisation spécifique.

La Région s'engage à :

- Soutenir les projets identifiés dans la convention 2023-2025 « Bien vivre partout en Bretagne » notamment sur les sujets suivants : Création / rénovation : équipements culturels ou socio-culturels, médiathèques / Aide à l'intégration, pour l'usage des services à la population, des plateformes Korrigo ou mes-services.bzh ;
- Soutenir les projets « à rayonnement » identifiés dans la convention 2023-2025 « Bien vivre partout en Bretagne » en privilégiant les équipements culturels à rayonnement régional ;
- Appliquer progressivement des critères d'éco-socio-conditionnalité sur l'ensemble de ses politiques culturelles ;
- Renforcer la diffusion de la CSTI, permettre le développement d'une réelle culture scientifique.

Enfin, la Région accompagne les projets éducatifs initiés par les équipes pédagogiques des 5 lycées du territoire. « Karta » vise ainsi à faciliter le développement de projets éducatifs favorisant la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons à travers des thématiques prioritaires dont l'éducation artistique, la sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et aux techniques...

Les engagements conjoints

Fort de ses atouts, et convaincus que la culture est un vecteur d'épanouissement, de développement social et un facteur d'attractivité, le territoire du SCoT du Pays de Guingamp vise à être accompagné par la Région sur les objectifs suivants :

1 - Rendre la culture accessible à tous et la faire rayonner sur tout le territoire :

- S'appuyer sur des équipements culturels reconnus ;
- « Sortir des murs » : déconcentrer une partie des activités dans les communes aussi bien sur le volet programmation que l'action culturelle (EAC, ...) : Leff Dance, Festival Pas Sages, activités intergénérationnelles, publics scolaires, ... ;
- Organiser des moments fédérateurs et festifs qui font de la culture un espace toujours plus vivant, plus participatif et solidaire : festival de l'Effet Mode, Leff Dance !, festival Pas Sages... ;
- Favoriser l'accueil d'artistes ou d'artisans d'arts sur le territoire (en exposition et/ou en résidence) ;
- Soutien aux manifestations et projets contribuant au développement des pratiques et des droits culturels, en étant attentifs au rayonnement supra-communautaire.

2 - Développer des pratiques artistiques et l'enseignement artistique et culturel

- Au sein des services culturels ;
- En direction des établissements scolaires (Classes Horaires Aménagés Théâtre ou musique, Classes Bagad, Orchestre à l'école) ;
- Dans les structures d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse, celles des personnes âgées ou encore de l'EPIDE à Lanrodec ;
- Dans une logique de mise en réseau des établissements d'enseignement artistique du pays.

Le territoire s'appuyera sur le pôle de l'INSEAC, lieu dédié à la formation, à la recherche à l'animation et la production de ressources en éducation artistique et culturelle (EAC)

3 - Développer un pôle des industries créatives et culturelles autour du son

Le tourisme

Le tourisme repose sur de forts marqueurs de territoire : l'île de Bréhat, les falaises de Plouha, l'abbaye de Beauport, mais aussi les sports nature (dont les activités nautiques et la plaisance), le patrimoine naturel, culturel et les savoir-faire.

Le littoral dispose d'une forte visibilité tandis que le Sud du territoire dispose d'un patrimoine environnemental et culturel important mais encore insuffisamment connu. 57 communes possèdent la dénomination de "commune touristique" et 5 sont labellisées (petites cités de caractères, petite commune de patrimoine rural). 75% des lits sont non marchands et sont concentrés sur le nord du territoire.

Le cadre naturel permet le développement d'un tourisme qui donne la part belle au sport nature avec 1 000 km de rando – boucles et grands itinéraires (GR 34, Mon tro-Breizh) ainsi que 15 circuits VTT et 12 boucles cyclo. Les activités nautiques sont développées dans la baie de Paimpol et le Trieux, avec notamment deux centres nautiques (Loguivy de la Mer et Le Glénans), à Plouha, Bégard etc. De plus, des activités innovantes se développent sur le territoire avec l'ice swimming, le coastering et le wild swimming. La plaisance est développée grâce à plusieurs ports de plaisance : Pontrieux, Lézardrieux, Ploubazlanec, Paimpol, Bréhat etc.

L'animation touristique est également portée par des événements majeurs : Festival du Chant de marin, Saint-Loup, la Rando Muco, Attrap'sons.

Les engagements du territoire

Le poids du tourisme sur le territoire pourrait être plus important, au regard du poids du secteur à l'échelle départementale et régionale et au regard des atouts du territoire.

Le territoire s'engage à développer un tourisme, vecteur de richesses, qui soit respectueux sur le plan environnemental et social tout en étant un levier du bien vivre ensemble pour les habitants.

Les engagements de la Région

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline derrière un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La Destination touristique « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps » constitue un territoire de projets. Elle correspond au bassin de fréquentation et de consommation touristique pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

Les contrats triennaux de développement touristique garantissent un cadre de collaboration - méthodologique et financier - au service de la mise en œuvre des plans d'actions des Destinations. Ils sont aussi concrètement l'expression de l'ambition régionale partagée en matière de politique touristique. En ce sens, ils constituent l'outil majeur de mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Ces contrats ont vocation à être multi partenariaux, ouvrant clairement la possibilité à toute structure désireuse de contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions (ingénierie, financements) de signer le/les contrats la concernant et d'y valoriser ainsi sa stratégie et ses moyens au sein du plan d'actions

de la / des Destinations concernées. Ils portent sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé. Par la signature du contrat, les parties s'engagent réciproquement à collaborer pour sa mise en œuvre.

Les engagements conjoints

Les élus du territoire visent à être accompagnés par la Région sur les enjeux suivants en matière de tourisme :

1 - Favoriser un tourisme qui préserve l'environnement :

- Activités nature : randonnée, vélo, activités innovantes liées à la nature ;
- Qualification de la randonnées (donner du sens, de l'émotion, créer une expérience ancrée dans le territoire) ;
- Valorisation du patrimoine bâti ;
- Accompagner les acteurs du tourisme dans la transition écologique ;
- Favoriser un tourisme sans voiture.

2 - Créer des outils pour faire vivre le tourisme sur tout le territoire entre maritimité et ruralité :

- Favoriser une meilleure diffusion des flux entre littoral et rétro-littoral ;
- Intégrer les problématiques insulaires en lien avec le continent ;
- Réguler la fréquentation des sites touristiques et en particulier de Bréhat.

3 - Développer des projets créateurs de valeurs :

- Valorisation de la culture locale ;
- Mettre en avant les acteurs économiques, sociaux et culturels du territoire et les savoir-faire locaux.

4 – Développer l'attractivité du territoire et valoriser le cadre de vie :

- Communiquer sur ce territoire animé tout au long de l'année pour les touristes, les habitants et en particulier les étudiants (« J'habite en vacances ») ;
- Concilier attractivité du territoire et respect des valeurs sociales et humaines du territoire.